

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 742

présenté par
M. Bur

à l'amendement n° 138 de la commission des affaires sociales

à l'ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« au titre de l'année 2011 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.